



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
4 mai 2012
Français
Original: anglais

Treizième session
Doha (Qatar)
21-26 avril 2012

**Mesures non tarifaires: Quelle stratégie
internationale pour demain?**

**Réunion-débat tenue à la treizième session de la Conférence
des Nations Unies sur le commerce et le développement**

Centre national des congrès du Qatar, Doha, 25 avril 2012

Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

Mesures non tarifaires: Quelle stratégie internationale pour demain?

1. Ouverte par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, et par la Directrice exécutive du Centre du commerce international, M^{me} Patricia Francis, la réunion-débat intitulée «Mesures non tarifaires: quelle stratégie internationale pour demain?» a été l'occasion de faire le point sur l'Initiative relative à la transparence dans le commerce et de débattre des effets croissants des mesures non tarifaires sur le commerce international, en particulier celui des pays en développement, et des dispositions à prendre pour réunir des données et des informations plus complètes sur ces instruments de politique commerciale. Le débat a été animé par les intervenants suivants: M. Alan V. Deardorff (Université du Michigan), M. Anders Aeroe (Centre du commerce international), et M. Bernard Hoekman (Banque mondiale).

2. Les participants à la réunion-débat ont souligné qu'il était urgent d'accroître la transparence en matière de mesures non tarifaires et de mesurer leur impact sur le commerce international, en analysant les différents types de mesures et l'utilisation qui en était faite.

3. Les participants à la réunion-débat ont formulé les observations suivantes:

a) Il est fondamental de mieux comprendre l'impact des mesures non tarifaires sur le commerce international dans le cadre plus large des efforts déployés pour que les échanges commerciaux contribuent à une croissance économique plus durable et plus équitable. Il faut que les États connaissent les obstacles au commerce et les réglementations commerciales qui existent sur les marchés d'exportation potentiels, et qu'ils sachent quelles sont les mesures les plus restrictives afin de faire porter les négociations sur celles qui doivent être supprimées en priorité;

b) Un certain nombre de facteurs accroissent l'importance relative des mesures non tarifaires dans les préoccupations internationales en matière de politique commerciale. Tout d'abord, la prolifération de règles commerciales complexes, telles que les mesures non tarifaires, peut dissimuler des intentions protectionnistes. Deuxièmement, les mesures non tarifaires entraînent divers coûts (et bénéfices) pour les différents acteurs en présence. Elles ont donc des effets discriminatoires potentiels, qui ne sont pas nécessairement délibérés. Troisièmement, les mesures non tarifaires posent des problèmes particuliers aux pays en développement qui souhaitent accéder aux marchés. Nombre de ces pays n'ont en effet pas les ressources qui leur permettraient de faire face à la nature et aux conséquences des mesures non tarifaires auxquelles leurs exportations se heurtent, ou même de les analyser et de les comprendre. Ces mesures étant de plus en plus souvent l'objet de négociations dans les accords commerciaux préférentiels, les problèmes qu'elles soulèvent sont de plus en plus pressants. Enfin, l'accès traditionnel aux marchés, les régimes de préférences et même les accords commerciaux régionaux ne sont guères utiles si les exportateurs ignorent les réglementations de plus en plus nombreuses qui régissent le commerce international, ou ne sont pas à même de les appliquer. Les mesures non tarifaires s'ajoutent directement aux coûts des échanges commerciaux, spécialement pour les petites et moyennes entreprises (PME);

c) Les mesures non tarifaires prennent des formes diverses et correspondent à différents objectifs. Celles qui sont explicitement protectionnistes telles que les subventions à l'exportation, les contingents ou encore les prescriptions concernant la teneur minimale en éléments d'origine locale sont généralement traitées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tandis que celles qui servent des objectifs légitimes tels que la protection de la santé et de la sécurité sont plus difficiles à aborder. Les accords

commerciaux régionaux et bilatéraux pourraient constituer un bon cadre pour traiter ces dernières, par le biais de l'harmonisation et de la reconnaissance mutuelle des mesures nationales. Le problème est que dans les accords bilatéraux, les normes appliquées par les pays économiquement plus puissants risquent d'être retenues comme prescriptions minimales. La solution, dans ce cas, peut résider dans la conclusion d'accords multilatéraux sur l'harmonisation ou l'internationalisation des règles et normes techniques.

4. Il a été constaté que depuis les années 1980, la CNUCED s'était employée à mieux comprendre les mesures non tarifaires et à mieux les faire connaître. Elle avait d'ailleurs formé récemment un partenariat avec la Banque mondiale, le Centre du commerce international et la Banque africaine de développement, visant à produire et à diffuser gratuitement des données à jour sur les politiques commerciales et à renforcer les capacités des pays en développement, de recueillir, de transmettre et d'analyser des renseignements sur les différents éléments des politiques commerciales, dont les mesures non tarifaires. Cette initiative était appelée Initiative relative à la transparence dans le commerce. La collaboration entre ces institutions permettrait d'améliorer les services fournis aux États membres et autres parties prenantes, dont le secteur privé et les PME des pays en développement.

5. L'Initiative relative à la transparence dans le commerce a fait l'objet d'un débat approfondi. L'intention des quatre organisations partenaires de cette Initiative était d'embrasser toutes les mesures relatives au commerce. S'il était clair que les mesures non tarifaires étaient le volet prioritaire du programme, il était aussi important de disposer de données et d'informations sur les mesures réglementaires qui touchent le commerce des services. L'Initiative relative à la transparence dans le commerce portait également sur les mesures d'intervention (telles que les mesures antidumping, les mesures compensatoires et les mesures de sauvegarde). Elle avait notamment pour but d'aider les responsables politiques à repérer les changements opérés dans les politiques commerciales des différents pays afin de les surveiller et de les analyser.

6. La réunion-débat a été suivie d'une séance d'information sur les normes de durabilité volontaires (aussi appelées «normes privées») concernant la santé, la sécurité des travailleurs, les questions environnementales ou sociales ou encore la protection des animaux. Ces normes occupaient désormais une place de plus en plus grande dans le commerce international et dans la promotion de stratégies de développement durable. Cinq institutions des Nations Unies (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Centre du commerce international et la CNUCED) avaient collaboré à la mise en place du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, en se fondant sur leurs mandats respectifs. Le Forum devait servir de cadre à la diffusion d'informations, à la réalisation d'analyses et au renforcement des capacités concernant ces normes, en mettant l'accent sur la manière dont chacune de ces activités pouvait aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement durable et à stimuler l'exportation de biens produits de façon durable. Il a été noté que le Forum s'intéresserait également aux obstacles potentiels au commerce ou au développement que ces normes pouvaient créer, une attention particulière étant accordée à leur impact sur les petits producteurs et les pays en développement.